

Questions orales

Vous ne pouvez pas me dire que les personnes qui doivent attendre 48 heures avant d'être admises aux soins intensifs ne souffrent pas. Elles souffrent! Allez dans les hôpitaux vous en rendre compte par vous-même. Je vous donnerai la main pour vous le montrer.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demanderais au député de bien vouloir s'adresser à la présidence. Je le prierais de formuler sa question.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, à cause du vide que nous avons, des compagnies d'assurances privées doivent maintenant offrir à des personnes dont le nom figure sur des listes d'attente la possibilité d'être soignées aux États-Unis. Les Canadiens sont obligés de contracter des assurances privées pour cela.

• (1440)

La ministre va-t-elle modifier la Loi canadienne sur la santé de façon que les provinces puissent avoir le contrôle du financement des soins de santé bien en main?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je ne lui donnerai pas la main. Deuxièmement, je dois avouer qu'il y a longtemps que je n'ai entendu un discours aussi vaniteux.

Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi canadienne sur la santé pour que les provinces soient en mesure d'assainir leurs finances. En fait, il est très important que nous veillions au respect des principes qui président à la Loi canadienne sur la santé, tout en nous efforçant tous d'assainir nos finances afin de pouvoir nous rappeler qui il nous faut représenter ici, c'est-à-dire la population, toutes sortes de gens, les riches, les malades et tous nos autres concitoyens.

* * *

[Français]

L'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES EH-101

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement canadien négocie actuellement avec la société Agusta pour l'indemnité à payer, suite à l'annulation du contrat d'achat des hélicoptères EH-101 de plus de cinq milliards de dollars et qui a déjà coûté, malgré l'annulation, un demi-milliard de dollars. Or, Agusta est présentement mise en cause en Belgique pour le versement de pots-de-vin de 12 millions de dollars reliés à un contrat d'achat d'hélicoptères destinés à l'armée belge et ce, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un ministre du gouvernement belge.

Compte tenu des allégations de corruption qui pèsent sur Agusta, le premier ministre s'engage-t-il à suspendre toute négociation avec cette société, jusqu'à ce que le gouvernement ait mené une enquête judiciaire sur les circonstances entourant l'accord du contrat des EH-101, comme le réclamait, le 13 avril 1993, le ministre du Développement des ressources humaines?

M. Réginald Bélair (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en effet, des négociations ont été entrepri-

ses et compte tenu du fait qu'il y a des procédures judiciaires en cours, je crois qu'il serait inapproprié, à ce point-ci, de faire des commentaires publics.

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, j'aurais aimé que le premier ministre me réponde. Je ne pense pas que ce soit inapproprié d'entreprendre des discussions.

Compte tenu que la société Agusta fait l'objet d'enquêtes en Belgique et en Italie pour trafic d'influence, corruption et trafic d'armes, comment le premier ministre peut-il justifier la poursuite de négociations avec Agusta, sans avoir fait au préalable une enquête sur les enrichissements de cette entreprise dans le dossier des hélicoptères au Canada?

M. Réginald Bélair (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, dans le préambule de sa question, mon honorable collègue fait allusion au fait qu'on devrait avoir des discussions, et un peu plus loin, il nous dit qu'on ne devrait pas entreprendre de négociations. Il faudrait qu'il se fasse une idée et à partir de là, on pourrait peut-être commencer à échanger.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Lorsqu'on a annoncé la décision de réduire la taille de la fonction publique, le mois dernier, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les gestionnaires locaux aient toute la souplesse voulue pour rajuster le tir des besoins concernant les effectifs et les programmes avant qu'on n'adopte les lois et les règlements pertinents.

Le ministre pourrait-il nous préciser les mesures que le gouvernement prend pour s'assurer que les gestionnaires locaux sont en mesure de répondre aux besoins individuels et à ceux de la collectivité dans le cadre de la réduction de la taille de la fonction publique?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, pour mener à bien la restructuration de la fonction publique qui s'impose, à la suite des compressions dans les programmes et les services que le gouvernement a dû faire pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit, nous avons créé des comités patronaux-syndicaux dans les diverses collectivités du pays en vue d'aider nos employés à passer du secteur public au secteur privé.

De plus, nous laissons les coudées franches aux ministères, et je suis persuadé qu'ils vont consulter les conseils régionaux pour qu'on puisse gérer cette réduction de la taille de la fonction publique en tenant compte de la situation dans une région donnée tout en respectant les besoins qu'on a établis dans le budget.

Je peux garantir au député que nous allons traiter tous nos employés, qu'ils partent ou qu'ils restent, de façon juste et raisonnable.